

Fiche repère

Les chaussures de sécurité



Un EPI ? C'est quoi ?

Un Équipement de Protection Individuelle est un dispositif mis à disposition par l'employeur, visant à être porté par le travailleur en vue de le protéger contre un ou plusieurs risques. L'utilisation d'un EPI ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques. La protection collective doit constituer la priorité.

Définition et Généralité

Les chaussures et bottes de protection servent à protéger les pieds contre un grand nombre de blessures, le plus souvent associées à :

- l'impact d'un objet lourd,
- la perforation,
- une glissade.

Les chaussures de sécurité doivent être fournies gratuitement par l'employeur, qui assure également le maintien en bon état et le remplacement si nécessaire. **Elles doivent être adaptées à l'activité et aux risques rencontrés par les salariés.**

Lors de la mise en place, il est indispensable d'impliquer les futurs utilisateurs dans l'analyse des risques et des contraintes liés aux postes de travail et à l'environnement afin qu'elles soient bien portées.

Protections : normes et critères

Toutes les chaussures de sécurité doivent **répondre aux exigences fondamentales de la norme ISO 20345 : 2022 et porter le marquage CE**. La norme définit les caractéristiques suivantes :

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
|  | <p>Résistance à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'abrasion • la déchirure • la vapeur d'eau | <p>Semelles antidérapantes sur sol céramique et solution savonneuse</p> | <p>Coque résistante à un choc d'un objet de 20 kg tombant d'un mètre et à une force d'écrasement équivalente à 1500 kg</p> | <p>Ergonomie et confort de la chaussure</p> |
|--|---|---|--|---|

De nombreuses spécificités existent dans la conception des chaussures pour adapter la protection aux risques susceptibles d'être rencontrés :



SC : résistance à l'abrasion « pare pierre »



SR : résistance au glissement
Sol céramique + huile



LG : système de Grip talon décroché



WPA : résistance à l'eau matériaux de la tige



WR : Résistance à l'eau chaussure entière



A : antistatique



ESD : Décharge électrostatique



AN : Protection malléoles



CI : Isolation contre le froid



HI : isolation contre la chaleur



CR : Résistante à la coupure



E : absorbe l'énergie du talon



FO : résistance aux Hydrocarbures



HRO : résistante à la chaleur



M : protection des métatarses



P : résistance à la perforation
Plaque métal



PL : résistance à la perforation
Plaque composite



PS : résistance à la perforation
Plaque composite

L'addition des exigences fondamentales et des spécificités permet de définir différentes catégories de protection pour s'adapter aux besoins de chaque travailleur en termes de protection, de durabilité et de confort.

S1

SB

+

A

E

+ Arrière fermée

S1P

S1PL

S1PS

S1

+

P

ou

PL

ou

PS

S2

S1

+

WPA

S3

S3L

S3S

S2

+

P

ou

PL

ou

PS

+ Semelle de marche à crampons

S6

S2

+

WR

S7

S7L

S7S

S3

ou

S3L

ou

S3S

+

WR

Hygiène et entretien

L'hygiène du pied dans la chaussure est liée :

- à la circulation de l'air à l'intérieur,
- à sa capacité à absorber et à évacuer la sueur.

Les semelles des chaussures sont des vecteurs de contamination : elles apportent dans l'établissement de nombreux micro-organismes. Il est important de se préoccuper de leur propreté, notamment dans les secteurs alimentaires.

Les chaussures de protection doivent être mises et ôtées dans les vestiaires.

Les chaussures propres doivent être rangées à l'abri de toutes contaminations.

L'entretien des chaussures de sécurité doit être réalisé régulièrement.

Les chaussures usées ou défectueuses doivent être remplacées.

Inadaptées au pied du porteur ou à son activité professionnelle, elles peuvent causer des douleurs.

L'ajustement des chaussures au pied du travailleur et le niveau de confort qu'elles procurent sont donc un élément essentiel de sa sécurité au même titre que leur choix en fonction des risques présents dans le milieu de travail.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les Techniciens Hygiène et Sécurité du CIHL par mail : cihl.ths@cihl45.com